

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 21 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - M. IBARS par L. FABRE - A. KELLY par L. GASC - JD. POUSSIER par B. DANIS - A. CHOUKROUN par D. CUPOLI - S. MARTI par M. PEREZ - D. VIALAS par L. DELAITE - C. PINO par D. SAUVADE - G. GUIRAUD par C. BASTIDE

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

17. Tarifs Marseillan Locations 2022

Les tarifs des bungalows 2022 sont présentés au conseil municipal.

Il appartient au conseil municipal :

De valider les tarifs des bungalows 2022 proposés ci-dessous.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Valide les tarifs des bungalows 2022 proposés ci-dessous.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier



Bungalows Municipaux TARIFS 2022



Marseillan Service Locations - office de tourisme - avenue de la Méditerranée - 34340 Marseillan Plage -

locations@marseillan.com

Tél : 04.67.21.97.27

Basse saison		Moyenne saison		Haute saison		Basse saison	
Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes		Marseillanettes 5 à 6 personnes	
01/01 au 08/01	205,00 €	02/04 au 09/04	270,00 €	02/07 au 09/07	572,00 €	17/09 au 24/09	205,00 €
08/01 au 15/01	205,00 €	09/04 au 16/04	270,00 €	09/07 au 16/07	572,00 €	24/09 au 01/10	205,00 €
15/01 au 22/01	205,00 €	16/04 au 23/04	270,00 €	16/07 au 23/07	572,00 €	01/10 au 08/10	205,00 €
22/01 au 29/01	205,00 €	23/04 au 30/04	270,00 €	23/07 au 30/07	572,00 €	08/10 au 15/10	205,00 €
29/01 au 05/02	205,00 €	30/04 au 07/05	270,00 €	30/07 au 06/08	572,00 €	15/10 au 22/10	205,00 €
05/02 au 12/02	205,00 €	07/05 au 14/05	270,00 €	06/08 au 13/08	572,00 €	22/10 au 29/10	205,00 €
12/02 au 19/02	205,00 €	14/05 au 21/05	270,00 €	13/08 au 20/08	572,00 €	29/10 au 05/11	205,00 €
19/02 au 26/02	205,00 €	21/05 au 28/05	270,00 €	Haute saison		05/11 au 12/11	205,00 €
26/02 au 05/03	205,00 €	28/05 au 04/06	270,00 €	Nuitée		12/11 au 19/11	205,00 €
05/03 au 12/03	205,00 €	04/06 au 11/06	270,00 €			19/11 au 26/11	205,00 €
12/03 au 19/03	205,00 €	11/06 au 18/06	270,00 €			26/11 au 03/12	205,00 €
19/03 au 26/03	205,00 €	18/06 au 25/06	270,00 €			03/12 au 10/12	205,00 €
26/03 au 02/04	205,00 €	25/06 au 02/07	270,00 €			10/12 au 17/12	205,00 €
Forfait Basse Saison		Moyenne saison				17/12 au 24/12	205,00 €
2 semaines	346,00 €	20/08 au 27/08	270,00 €			24/12 au 31/12	205,00 €
3 semaines	508,00 €	27/08 au 03/09	270,00 €			Forfait Basse Saison	
4 semaines	661,00 €	03/09 au 10/09	270,00 €			2 semaines	346,00 €
Nuitée	47,00 €	10/09 au 17/09	270,00 €			3 semaines	508,00 €
		Forfait Moyenne Saison				4 semaines	661,00 €
		2 semaines				Basse saison	
		3 semaines				Nuitée	
		4 semaines				47,00 €	
		Nuitée					
		60,00 €					

La taxe de séjour reste due du 01er janvier au 31 décembre par jour et par personne à partir de 18 ans
La taxe sur les animaux est de 8,00 € la semaine

Possibilité d'1, 2 ou 3 nuitées **pour prolonger les locations à la semaine** ou pour des courts séjours de 3 nuits minimum (suivant disponibilité)
Les locations à la semaine restent prioritaires

Envoyé en préfecture le 03/01/2022

Reçu en préfecture le 03/01/2022

Affiché le 04/01/2022

SLO

ID : 034-213401508-20211221-DEL21_12_21_17-DE